

Dossier n° : 26465508
Démarche : Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie
Organisme : Service Eau Littoral Biodiversité
Ce dossier est **en construction**.

Historique

Déposé le : 9 octobre 2025

Identité du demandeur

Email : nicolas.besnard@naval-group.com
SIRET : 44113380800028
SIRET du siège social : 44113380800135
Dénomination : NAVAL GROUP
Forme juridique : SA à conseil d'administration (s.a.i.)
Capital social : 563 000 000 €
Libellé NAF : Construction de navires et de structures flottantes
Code NAF : 30.11Z
Date de création : 31 janvier 2002
État administratif : en activité
Effectif (ISPF) : 10 000 salariés et plus
Code effectif : 53
Numéro de TVA intracommunautaire : FR75441133808
Adresse : NAVAL GROUP

PLACE BRUAT

50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
FRANCE

Formulaire

1 - Présentation de la demande

Description de la demande

Demande dérogation à la protection du goéland argenté

Est-ce votre première demande ?

Non

2 - Votre identité

Civilité du signataire de la demande :

M.

Nom et prénom du signataire de la demande :

Besnard Nicolas

Fonction du signataire de la demande :

Référent environnement

Nom et prénom du chargé de projet :

Besnard Nicolas

N° de téléphone du chargé de projet :

06 33 25 93 23

E-mail du chargé de projet :

nicolas.besnard@naval-group.com

3 - Objet de la demande

Destruction de spécimens d'espèces animales protégées par stérilisation

Oui

Perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées par effarouchement

Oui

4 - Identification des spécimens

Espèce ciblée par les opérations : le Goéland argenté

Nombre de couples :

50

et/ou nombre de spécimens :

Non communiqué

et/ou nombre de nids :

Non communiqué

Espèce :

Goéland brun (Larus fuscus)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Nombre de couples :

Non communiqué

et/ou nombre de spécimens :

32

et/ou nombre de nids :

Non communiqué

Espèce :

Goéland marin (Larus marinus)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Nombre de couples :

Non communiqué

et/ou nombre de spécimens :

5

et/ou nombre de nids :

Non communiqué

Quelle est la finalité de l'opération ?

Sélectionnez un ou plusieurs choix.

Prévention de dommages à l'élevage

Non communiqué

Prévention de dommages aux pêcheries

Non communiqué

Prévention de dommages aux cultures

Non communiqué

Prévention de dommages à la propriété

Oui

Protection de la santé publique

Non communiqué

Protection de la sécurité publique

Oui

Motif d'intérêt public majeur

Non communiqué

Autres (à préciser ci-dessous)

Non communiqué

Précisez l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale

Le site de Naval Group Cherbourg est un site industriel menant des projets de construction navale ayant un intérêt pour la défense nationale et doit pour ce faire tenir une logique de continuité industrielle. 2023 a connu un épisode de blocage d'une zone dédiée à l'entreposage par l'installation de 25 nids de goélands argentés à même le sol suite à la démolition d'un bâtiment en lieu et place de cette zone de stockage; les goélands ayant pour habitude de nicher en toiture par le passé.

De plus à différents endroits du site, la nidification des goélands fait peser un risque pour les collaborateurs circulant à pied du fait de l'instinct de protection des oiseaux les rendant agressifs.

Le but de l'opération envisagée est de maintenir la protection des goélands tout en maintenant une activité industrielle pleine et sans aléa et en préservant la sécurité des collaborateurs.

Cette opération ne se veut pas généralisée sur tous les nids mais ciblée en des points identifiés.

5 - Modalités et techniques de l'opération ?

5.1 - Destruction

Destruction des nids :

Non communiqué

Destruction des oeufs :

Non communiqué

Destruction des animaux :

Par des animaux prédateurs

Non communiqué

Sans objet

Oui

Si vous avez choisi une ou plusieurs méthodes de destruction d'animaux ci-dessus, précisez les modalités.

Non communiqué

Autres moyens de destruction :

Non communiqué

Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de destruction ci-dessous :

Non communiqué

5.2 - Perturbation intentionnelle

Par quel moyen sera-t-il procédé à la perturbation intentionnelle ?

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs

Non communiqué

Utilisation d'animaux domestiques

Non communiqué

Utilisation de sources lumineuses

Non communiqué

Utilisation d'émissions sonores

Non communiqué

Utilisation de moyens pyrotechniques

Non communiqué

Utilisation d'armes de tir

Non communiqué

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle

Oui

Autre

Non communiqué

Merci d'en préciser les modalités.

Non communiqué

Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de perturbation intentionnelle ci-dessous.

Non communiqué

6 - Qualification de la ou des personnes chargées de l'opération

Nom, prénom

Anne Nicolas

Organisme de rattachement

AVIPUR

Formation en biologie animale

Non communiqué

Précisions sur la formation

Non communiqué

Formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces

Oui

Précisions sur la formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces

formé à la reconnaissance des espèces volatiles marines

Expérience à la pratique des inventaires

Non communiqué

Précisions sur l'expérience à la pratique des inventaires

Non communiqué

Autre formation

Oui

Précisions sur la formation

certibiocide

Justificatif de formation

7 - Période demandée pour les opérations

Quelle est la période ou la date demandée pour mener les opérations ?

de avril à juillet 2026

8 - Date à laquelle vous souhaitez obtenir l'arrêté d'autorisation

Merci de préciser à quelle date vous souhaitez obtenir votre arrêté de dérogation :

15 mars 2026

9 - Lieux de l'opération

Précisez le département :

50 – Manche

Précisez la commune :

Cherbourg-en-Cotentin (50100)

Code Postal :

50100

Département :

50 – Manche

10 - Compte rendu de l'opération

Comment sera établi le compte rendu de l'opération ?

Un compte rendu de campagne sera rédigé par le GONm

Compte-rendu de l'ornithologue :

- Goéland.NavalGroup2025.pdf

11 - Justification de la demande

Absence d'autre solution alternative

Absence d'autre solution alternative :

En application de l'article L.411-2 du code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 19/12/2014 précisant les conditions des dérogations à l'interdiction de destruction des œufs, il est attendu la caractérisation :

- des mesures détaillées (opérations, coût...) limitant l'accès des goélands aux ressources alimentaires ;
- des mesures non létales ni délibérément mutilantes ou blessantes permettant d'éviter la construction par ces oiseaux de nids sur les toits : surface des toits nettoyés et/ou équipées de dispositifs passifs de type filet/fils, tapis de fakir... ;
- des raisons pour lesquelles la commune maintient les opérations de stérilisation (il nous est opposé que la commune de Granville les a abandonnées en faveur notamment de campagnes de communication destinées à favoriser l'acceptabilité sociale avec les goélands).

Démonstration absence de solutions alternatives

Non communiqué

Maintien de la population de Goéland argenté dans un état de conservation favorable

Maintien de la population de Goéland argenté dans un état de conservation favorable
En application de l'article L.411-2 du code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 19/12/2014 précisant les conditions des dérogations à l'interdiction de destruction des œufs, une démonstration est attendue sur l'effectivité du maintien de la population des différentes espèces de goélands nicheuses, à l'échelle au moins de la commune. Le bilan, réalisé sur a minima les 5 dernières années, évalue également les reports constatés sur des zones urbaines adjacentes aux secteurs traités, y compris les zones urbaines des communes limitrophes.

Démonstration maintien état de conservation

Non communiqué

Raison impérative d'intérêt public majeur (RIIPM)

Raison impérative d'intérêt public majeur (RIIPM)

En application de l'article L.411-2 du code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 19/12/2014 précisant les conditions des dérogations à l'interdiction de destruction des œufs, il est attendu des éléments permettant de justifier la RIIPM (raisons de santé, sécurité et / ou motifs économiques) et la conduite des opérations de destruction. Les répercussions des nuisances (bruits, dégradations, salissures, contamination, agressions...) liées aux goélands sur la santé, la sécurité des habitants et/ou les coûts économiques engendrés pour la collectivité, les habitants, les entreprises etc. doivent être étayées par des factures, des plaintes etc.

Démonstration RIIPM

Non communiqué

11.2 - Zones d'intervention et impact des opérations

Zone(s) de nidification connue(s) sur le territoire de la commune

- Un point situé à 49°38'58"N 1°38'8"W

Zones de repos / nourrissage des Goélands

Plan de la ville / du site avec identification de la(des) zone(s) de stérilisation

- Un point situé à 49°38'59"N 1°38'8"W

Plan de la ville / du site avec identification des zones d'effarouchement

Analyse du risque de report de couples de goélands depuis les zones de nidification connues vers les différents secteurs adjacents :

Une minorité des nids présents sur le site sera visée par l'opération (zones de nidification au sol et proximité avec des flux de circulation de collaborateurs piétons) et le report de couples pourra se faire sur le reste du site

Localisation zone de report

Évaluation de la population totale des goélands et du ratio des impacts produits par la dérogation :

Seuls 9 nids ont été stérilisés en 2025

12 - Rapport annuel

Cette partie est destinée à recueillir le bilan de la campagne précédente. S'il s'agit de votre première demande, vous pouvez passer directement à la question 13.

Cette section remplace l'envoi du bilan de la ville mais doit être détaillée de la même façon.

Rappel de la justification de la demande N-1 :

Le site de Naval Group Cherbourg est un site industriel menant des projets de construction navale ayant un intérêt pour la défense nationale et doit pour ce faire tenir une logique de continuité industrielle. 2023 a connu un épisode de blocage d'une zone dédiée à l'entreposage par l'installation de 25 nids de goélands argentés à même le sol suite à la démolition d'un bâtiment en lieu et place de cette zone de stockage; les goélands ayant pour habitude de nicher en toiture par le passé.

De plus à différents endroits du site, la nidification des goélands fait peser un risque pour les collaborateurs circulant à pied du fait de l'instinct de protection des oiseaux les rendant agressifs.

Le but de l'opération envisagée est de maintenir la protection des goélands tout en maintenant une activité industrielle pleine et sans aléa et en préservant la sécurité des collaborateurs.

Cette opération ne se veut pas généralisée sur tous les nids mais ciblée en des points identifiés.

Description des mesures de prévention prises pour limiter l'installation des oiseaux nicheurs (dispositifs empêchant le cantonnement des goélands, gestion des déchets...) :
Aucun déchet alimentaire n'est accessible par les goélands

Des rondes régulières ont été organisées pour disperser/ramasser les prémisses de nids

Ces mesures préventives ont-elles eu l'effet attendu ?

oui

12.1 - Bilan des opérations de stérilisation

Déroulement des opérations de stérilisation des œufs. Si vous n'avez mené que des opérations d'effarouchement, merci de passer directement à la question 12.3.

Date du 1er passage :

19 mai 2025

Durée de l'intervention (en jours) :

1

Date du 2nd passage :

10 juin 2025

Durée de l'intervention (en jours) :

1

Quel produit a été utilisé ?

solution à base d'huile végétale sans formol

Cartographie des zones traitées :

Merci d'expliquer, le cas échéant, les raisons pour lesquelles certaines zones n'ont pu être traitées.

Non communiqué

12.2 - Les résultats chiffrés des opérations

Seule la stérilisation des œufs de Goéland argenté (*Larus argentatus*) est autorisée, sous couvert de l'autorisation préfectorale qui vous a été délivrée. Les comptages des nids, œufs et poussins de Goélands bruns et marins doivent figurer dans des tableaux distincts, afin que le suivi de ces populations soit facilement analysable.

Les résultats constatés pour les trois espèces de goélands (1 tableau avec 1 onglet par espèce)

Merci de joindre le bilan réalisé par l'opérateur de stérilisation.

12.3 - Bilan de la campagne d'effarouchement

Si vous n'avez pas mené de campagne d'effarouchement, merci de passer à la question 13.

Merci de fournir le calendrier d'interventions.

Non communiqué

Quelle(s) méthodologie(s) a(ont) été utilisée(s) au cours des opérations d'effarouchement ?

Non communiqué

Quelle(s) zone(s) étai(en)t ciblée(s) ?

Quel a été l'effet de l'effarouchement sur ces populations ?

Non communiqué

En cas d'opérations menées par un fauconnier à l'aide d'oiseaux de proie, combien y-a-t-il eu de captures accidentelles ?

Non communiqué

12.4 - Évaluation de la mise en œuvre de la dérogation

Combien d'animaux ont été transférés en centre de soins ?

Non communiqué

Évolution de la population de goélands nicheurs des trois espèces.

Cartographie des reports constatés sur des zones urbaines adjacentes aux secteurs traités, y compris dans les communes limitrophes :

Quel est le pourcentage de la population de Goélands argentés présente sur le site, impactée par les opérations ?

Non communiqué

13 - Expression libre

Si vous souhaitez laisser un commentaire ou porter à la connaissance de la DREAL tout élément qui vous semble important et que vous n'avez pas réussi à intégrer dans le questionnaire, merci de les indiquer ici.

Non communiqué

14 - Pièce complémentaire

15 - Engagement

Engagement

Oui

Annotations privées

1. La description de la demande est-elle clairement précisée ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

2. Le signataire de la demande est-il bien identifié ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

3. L'objet de la demande correspond-il réellement à la demande ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

4. Le nombre de couples/nids/spécimens justifie-t-il une opération ?

Non communiqué

Si doute, voir avec le chef d'unité

Non communiqué

5. La (ou les) finalité de l'opération est-elle bien précisée et cohérente ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

6. Les modalités techniques sont-elles précisées ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

7. Les intervenants sont-ils bien qualifiés ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

8. La période est-elle cohérente par rapport à la demande et à la présence du Goéland argenté ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

9. Les modalités de CR sont-elles satisfaisantes ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

Autres observations

Non communiqué

Document à joindre pour justifier un refus ou un classement sans suite

Messagerie

Email automatique, 9 octobre 2025

[Votre dossier n° 26465508 a bien été déposé (Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté...)] Bonjour, La DREAL Normandie vous confirme la bonne réception de votre dossier n° 26465508 concernant la téléprocédure Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie et concernant votre demande : Demande dérogation à la protection du goéland argenté. À tout moment, vous pouvez : - consulter votre dossier et les éventuels messages de l'administration à cette adresse : <https://demarches.numerique.gouv.fr/dossiers/26465508> - contacter le Service Eau Littoral Biodiversité de la DREAL Normandie : - par la messagerie interne de la démarche simplifiée - par téléphone au 02 78 26 21 27 - par courriel à l'adresse : selb.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr Cordialement DREAL Normandie Service Eau Littoral Biodiversité